



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi onze juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER, maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission IDV	17/07/2026	Date du rendu exécutoire	17/07/2026
Date d'affichage de la délibération	17/07/2026		

OBJET : Validant la régularisation du compte 13938 au Budget Principal 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33
PRÉSENTS : 25
PROCURATIONS : 04
ABSENTS : 04
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Aripeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. TERINATOOFPA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	☐	☒	
M. TEINAORE Ariara Junior, 8 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☒	☐	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☒	☐	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☐	☒	Mme TAAVIRI Tauatea
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☐	☒	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☐	☒	
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☐	☒	Mme PORLIER Moerani
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAHI Rahiti, conseiller	☒	☐	
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	Mme FLORES Béatrice
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☒	☐	
M. RENE TEAUD Maurice Tereva, conseiller	☐	☒	Mme CHOUNE Alice
Mme MOTUA - MOTAHI Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☒	☐	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☒	☐	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte,
qui a été transmis au Haut-Commissaire
le 17 JUL. 2026 et notifié ou
publié le 17 JUL. 2026

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 2026-15 du 14 avril 2026 « Approuvant le Budget principal pour l'exercice 2026 » ;
- Vu l'état de l'actif du Budget Principal 2026 et l'inventaire comptable des subventions transférables ;
- Vu la balance comptable du Budget Principal 2026 faisant apparaître les soldes des comptes concernés ;
- Vu la nécessité de mettre en concordance l'inventaire, l'état de l'actif et la comptabilité du Budget Principal ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 03 juillet 2026 ;
- Vu le rapport de présentation ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du rapprochement de l'état de l'actif, de l'inventaire comptable et de la balance du Budget Principal, il a été constaté un écart sur le compte 13938. Le solde du compte 13938 s'élève à 132 258 284 XPF alors que le solde du compte de subvention correspondant s'élève à 132 064 759 XPF, soit un écart de 193 525 XPF. Afin de régulariser cette situation et d'assurer la concordance entre l'inventaire, l'état de l'actif et la comptabilité, il convient de procéder à une écriture de régularisation par le débit du compte 1068 et le crédit du compte 13938 pour un montant de 193 525 XPF. Cette régularisation a pour seul objet de corriger l'écart constaté sur le compte 13938 et n'emporte pas d'ouverture de crédits nouveaux.

Le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » permet d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice vers la section d'investissement. Cette affectation a notamment pour objet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de renforcer les ressources propres de la commune, sans recours supplémentaire à l'emprunt. Le montant inscrit au compte 1068 constitue ainsi une recette d'investissement issue de l'affectation du résultat décidée par le conseil municipal.

ADOPTE

Article 1. Le conseil municipal approuve la régularisation du compte 13938 au Budget Principal 2026, au vu de l'état de l'actif, de l'inventaire comptable et de la balance comptable du Budget Principal.

Article 2. Dit que l'écriture de régularisation sera passée comme suit :

- Débit au compte 1068 pour un montant de 193 525 XPF ;
- Crédit au compte 13938 pour un montant de 193 525 XPF.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie d'un recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4. Le Maire et le Trésorier de la Trésorerie des Îles du Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Secrétaire de séance

Yann OTCENASEK



Mike TEISSIER

INVENTAIRE AMENAGEMENT ROUTES DE LIAISON INTER-QUARTIERS

Année	Date	Article	Libellée	N° d'inventaire	Montant	Reprises au 31/12/2025	VNC
2009	18/12/2009	1338	AMENAGEMENT ROUTES DE LIAISON INTER-QUARTIERS	2009.5	45 346 062	45 346 062	0
2011	07/10/2011	1338	AMENAGEMENT ROUTES DE LIAISON INTER-QUARTIERS	2011.8	70 490 199	70 490 199	0
2011	29/12/2011	1338	AMENAGEMENT ROUTES DE LIAISON INTER-QUARTIERS	2011.9	16 228 498	16 228 498	0

Totaux	132 064 759	132 064 759	0
---------------	--------------------	--------------------	----------

Étiquettes de lignes	Somme de Montant	Somme de Reprises au 31/12/2025	Somme de Reprises 2026
1 338	132 064 759	132 258 284	- 193 525